

académie
Montpellier

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hérault
éducation
nationale

Montpellier, le 15 mai 2020

L'inspecteur d'académie
directeur académique adjoint
des services de l'éducation nationale de
l'Hérault

à Mesdames et Messieurs les parents des
élèves candidats en SI école élémentaire 2020

Madame, Monsieur,

Votre enfant a candidaté pour l'accès à l'une des sections internationales en écoles élémentaires de l'Hérault de l'académie de Montpellier et vous avez transmis le dossier à l'école concernée.

Compte tenu de la situation sanitaire du pays et des mesures successives concernant les modalités de confinement et de reprise progressive de la scolarisation, il a été décidé, après concertation avec l'ensemble des directeurs concernés et les corps d'inspection, que la procédure de sélection des dossiers retenus en liste principale et en liste complémentaire serait modifiée pour cette année et ce à titre exceptionnel.

Pour l'ensemble des sections internationales en écoles élémentaires, anglo-américain, espagnol, allemand, chinois, les modalités suivantes ont été retenues :

- La date limite de transmission des dossiers de candidatures a été prolongée jusqu'au 24 avril 2020.
- Les candidatures sont évaluées à partir des éléments transmis dans le dossier et classées selon les 4 critères suivants :
 - **Les compétences en langues vivantes étrangères acquises dans les différents contextes de vie de l'enfant.**
 - **Les compétences globales hors LVE** et le niveau des acquisitions dans les savoirs fondamentaux.
 - **Les compétences méthodologiques et transversales** requises par les apprentissages scolaires.
 - **La motivation** pour l'apprentissage des langues et cultures étrangères.

Les évaluations et le classement seront validées par un jury départemental présidé par l'IA-DAASEN de l'Hérault en charge du dossier langues étrangères. Les résultats prononcés par l'IA-DASEN seront mis en ligne sur le site de la DSDEN de l'Hérault après le 15 juin. Les directeurs et la conseillère pédagogique départementale en charge du dossier Sections Internationales restent à votre disposition pour des éléments plus précis.

L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique adjoint
des services de l'Éducation Nationale

BRUNO BENAZECH

Direction des
services
départementaux
de l'éducation
nationale de
l'Hérault

DAASEN

Affaire suivie par :
Mme CARON
Téléphone
04 67 91 52 04
Télécopie
04 67 60 74 16
courriel
ce.daasen34
@ac-montpellier.fr

DSDEN de l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2